

Michèle Achard

## CRUELLEMENT

---

*"Il me fait cruellement" : une plainte souvent entendue sur les divans des psychanalystes. La cruauté, d'où procède cet adverbe invariant de la souffrance, est un mot à deux versants.*

*On peut en parler en se référant à son origine latine ("crudelis" : dur, cruel, inhumain ; "cruor" : sang, caillot de sang) à propos de crimes de sang, de sang versé réellement.*

*On peut aussi y faire référence, comme Freud l'a souvent fait dans ses écrits, à un état de l'âme, la cruauté psychique, une pulsion d'agression, car "en l'homme, vit un besoin de haïr et d'anéantir ("Pourquoi la guerre")*

*Nous évoquerons un cas d'assassinat, crime avec préméditation, qu'un jeune homme de 22 ans a commis sur un inconnu choisi au hasard, qu'il a perfidement attiré dans un traquenard et cruellement détruit pour satisfaire un besoin viscéral d'agresser et de donner la mort.*

*Il est pourtant allé au commissariat deux mois plus tard pour se dénoncer, afin de trouver*

---

**L**e 14 mars 2013, un corps ensanglanté et atrocement mutilé est retrouvé dans une villa abandonnée de la plage de la Batterie. Il s'agit d'un homme d'environ 50 ans dont le cadavre est dénudé ; on n'a pas retrouvé d'habits sur les lieux. Le médecin légiste déclare que la mort remonte à 4 ou 5 jours. L'autopsie constate des lésions de défense, un traumatisme cervical et des blessures dues à une strangulation, le crâne défoncé par un objet important et des fractures aux mains. Sur les lieux, on trouve des parpaings ensanglantés, un câble électrique avec des traces de sang.

La villa est connue pour être un lieu de rencontre des homosexuels.

L'enquête révèle que le corps a été lavé avec de l'alcool pour effacer toutes traces. L'expertise génétique fait état de traces d'ADN multiples d'inconnus, sur les lieux du crime.

Le 24 mai, une information judiciaire contre X est lancée. Mais les indices sont si minces que l'enquête n'aboutit à rien de substantiel.

Le 10 juillet 2013, un jeune homme de 22 ans est entendu au commissariat : il s'accuse d'avoir tué un homme dans la villa de la Batterie, parce qu'il cherchait du cannabis, que cet homme l'a touché au sexe et que ses regards lubriques l'avaient mis en fureur meurtrière. Il déclare que 2 jours après le meurtre, il a enlevé tous les objets et vêtements, qu'il a jetés à la mer en allant aux îles de Lérins.

Il déclare qu'il n'avait pas l'intention de tuer.

Mais une deuxième explication voit le jour au cours de sa garde à vue : il avoue qu'il avait envie de tuer quelqu'un à cause d'une grosse colère qu'il avait depuis l'enfance. Il s'avoue bisexuel et qu'il a fait une fellation à sa victime avant de l'attirer dans la villa où il savait qu'il trouverait des objets contondants. Il déclare que sa victime s'est trouvée au mauvais endroit au

mauvais moment. Comme elle s'est défendue, la scène de violence a duré 20 minutes. Après son forfait, Maxime lave les lieux à l'eau de mer pendant 20 minutes. Puis il revient sur les lieux la nuit suivante pour laver le cadavre et les objets dont il s'est servi à l'alcool.

À son amie, de retour d'une mission humanitaire à l'étranger, qui constate des cicatrices de griffures sur son corps et une trace de blessure profonde à la main, le 7 juillet, il avoue qu'il a tué : elle lui conseille d'aller se dénoncer à la police. À la police, il explique son envie de tuer par le fait que son père adoptif le violentait.

Né en 1990, dans les Ardennes, il n'a pas connu son père, qui avait déjà eu un enfant avec sa mère, mort de la mort subite du nourrisson. Il est reconnu par le compagnon de sa mère à 2 ans. Cet homme est gentil, mais lorsqu'il boit, il devient violent et c'est Maxime qui reçoit les coups, pendant des années. Quand on lui demande ce qui a fait naître cette colère meurtrière, qu'il a réussi à juguler pendant des années il répond « j'avais une mauvaise image des hommes ».

Après des études ratées en lycée hôtelier, il obtient un CAP de boulangerie, mais il s'enfuit de sa région d'origine, pour, peut-être, rompre l'attachement extrême qu'il a avec sa mère. À 17 ans, il se trouve en Belgique où il se bagarre avec des jeunes en déshérence, puis au Luxembourg, à Metz, à Nancy... puis il se retrouve à Paris dans les backrooms des restaurants du Marais et se perd dans les milieux libertins pervers, où il boit jusqu'à tomber, prend toutes les drogues qui sont à sa portée et se trouve en immersion totale dans ce monde de sexualité multiple et débridée, jusqu'à 22 ans, se trouvant alors dans un état de désinhibition achevé.

Lors de son procès en Cours d'Assises, l'acte d'accusation sera formulé ainsi : « passage à l'acte prémédité, afin de faire taire des pulsions insupportables qu'il ressentait depuis longtemps ».

L'homicide involontaire est requalifié en assassinat, meurtre prémédité, pour lequel il risque 30 ans de réclusion criminelle ou même la réclusion à perpétuité.

La préméditation ne fait pas de doute, car il avoue lui-même avoir laissé son portable chez lui « pour ne pas l'abîmer » et qu'il avait bien l'intention de tuer, un homme et non une femme.

Et ce qui étonne, c'est qu'il avoue tout ce qui s'est passé, disant qu'il s'est dénoncé parce qu'il ne supportait plus ce qu'il avait fait et devait être puni sévèrement. De plus, il ajoute qu'il avait cru que défouler sa colère assassine aller calmer définitivement cette irrépressible colère ; or, ce n'est pas ce qui s'est passé : ses pulsions agressives sont revenues et il craignait même d'avoir envie de tuer sa compagne, d'être un tueur en série.

Dans son adolescence, tous ses proches se souviennent de ses lectures répétées sur les tueurs en série, de ses dessins morbides, de son goût pour les films violents. Son amie d'enfance rappelle qu'à 15 ans, il a cruellement tué son chat en le projetant sur le mur parce que celui-ci avait fait caca sur son lit...

Il aurait aussi donné un coup de couteau à un SDF...

Et pourtant, ses proches déclarent tous que c'était quand même un gar-

çon gentil, calme et même cultivé : il lisait Proust, s'intéressait « à l'esprit humain ». Son livre favori était « Le Parfum », de Süskind, histoire d'un homme qui tue les femmes pour fabriquer des parfums avec leur corps.

Après ses années d'errance et de sexualité débridée, il décide de venir dans la région PACA et trouve un emploi de boulanger à Cannes. C'est un bon ouvrier, qui apprend volontiers, mais dont la propreté est très douteuse, qui a des traces de sang sur les jointures des mains, et qui fait l'objet de deux avertissements pour ivresse au travail. Son amie n'est pas là, elle est au Bangladesh dans une ONG, mais il déclare à un collègue qu'elle revient en juin 2013 et qu'ils doivent partir tous les deux au Chili, en septembre.

Après ses aveux, il est placé en détention provisoire, le 12 juillet 2013, à la prison de Grasse. Il y restera un an et 11 mois en attendant le procès en Assises. Il s'occupe, dans le cadre d'un atelier, à monter des hameçons, à conditionner des parfums. En avril 2014, il écrit à son amie qu'il a provoqué le plus dangereux des détenus... Il prend un antipsychotique.

Lors du procès, l'avocat de la partie civile (famille de la victime) lui demande : "Pourquoi êtes-vous passé à l'acte ?", il répond "j'en avais marre d'être désolé d'exister".

Quand l'avocate lui demande s'il a consulté un psychologue, il répond "j'ai choisi de ne pas consulter".

L'Avocat Général (Procureur de la République) lui demande : "Avez-vous confié vos problèmes à des amis proches ?" Il répond : "C'est à moi de régler mes problèmes, j'allais pas déranger... Je cherchais des dérivatifs à ma violence." (il tapait sur les murs à coups de poing, ce qui explique ses phalanges ensanglantées).

Lors de la reconstitution du crime, il paraît calme et même froid. Il éprouve des difficultés à se situer dans le temps (ou manque d'intérêt pour le faire). Le brigadier exprime l'impression qu'il n'a pas l'air d'avoir un poids sur la conscience.

Quand son avocat lui demande pourquoi il n'est pas parti au Chili, ce qui l'aurait définitivement assuré de l'impunité, il répond "mon amie ne supportait pas mon crime et m'aurait dénoncé si je ne l'avais pas fait. Et puis, peu importe la distance, j'aurais eu à supporter ce souvenir. Le fait que j'aie avoué ne fera pas renaître la victime, mais ça me libérera du poids".

Le deuxième jour du procès, un ami témoigne ; "Il était gentil, serviable, mais cynique, il se savait "fou". Sa mère est fragile psychologiquement." "chez lui, c'était sale et pauvre, il buvait beaucoup".

Son collègue boulanger, qui lui a très généreusement servi de guide pour le travail, dit qu'il acceptait les remarques, mais qu'il n'en tenait pas compte. Il déclare que Maxime lui avait confié qu'il avait le fantasme de tuer un homme : il dit qu'il était d'humeur satanique. Il remarque qu'il avait changé, après le crime, qu'il l'évitait, qu'il était renfermé. Il dit qu'il mettait souvent ses mains derrière son dos. Le jour où il est allé se dénoncer, il lui a paru

“normal”, mais toujours “dans son monde”.

Son amie d'enfance, très éprouvée par cette épreuve, témoigne que c'était un garçon gentil et plein d'humour, mais manipulateur : “il interprétait tout”. Il lui avait confié un fantasme, celui de kidnapper une femme. Elle déclare que lorsque son père adoptif est tombé malade, il s'est occupé de lui pendant deux ans, lui donnant ses médicaments anticancéreux, faisant les repas, car ils habitaient ensemble. Mais Maxime lui a confié que “c'était pour le voir mourir”.

L'expert psychiatre, qui a eu deux entretiens avec lui, dit qu'il a des troubles de la personnalité qui impactent ses mécanismes cognitifs : il ne se situe dans le temps que d'une façon auto subjective – il date les faits “avant son anniversaire”.

L'hyper-abstraction des concepts approche des moments de vacillement : “j'ai fait un mal pour un bien”, “il me fallait une cible”.

Par moments, il peut avoir des sensations de déréalisation, de dépersonnalisation, mais pas psychotiques, ni schizo-phréniques : pas d'hallucinations, une certaine froideur, mais une lucidité certaine.

Ce n'est pas un malade mental.

“Qu'a-t-il voulu vérifier en tuant quelqu'un ?” interroge le psychiatre : la décharge pulsionnelle ne s'est pas avérée libératrice à long terme, ce qu'il croyait avoir éteint n'est pas éteint.

Pas d'immoralité : “je mérite une sanction”, “je n'ai pas à me plaindre, à demander des cachets”.

Même pendant le passage à l'acte, il n'a pas de doute sur la réalité.

C'est une personne qui n'apprécie pas le lien social, il a une mauvaise capacité à exprimer ses émotions.

Il a une certaine insistance à poser les questions lourdes : son rapport à la destructivité et à la mort est sans doute la raison de son intérêt pour les serials killers.

Il préfère l'introspection à l'imagination.

Le psychiatre hésite à poser une étiquette sur cette personnalité très complexe, mais comme il ne constate pas d'atteinte à la réalité commune, il diagnostique une personnalité schizoïde, forme mineure de psychose, c'est-à-dire stabilité de la prédisposition.

Maxime est donc pleinement responsable au niveau pénal.

En ce qui concerne sa dangerosité, le psychiatre évalue un risque de 10 sur 40 : il n'y a pas de prédictivité d'une très grande dangerosité.

Le fait qu'il se soit livré est une précaution intérieure : il a lancé une alerte sociale pour ne pas repasser à l'acte.

Le psychiatre pense qu'il est ré-adaptable, à condition de se plier à une injonction de soin.

Le psychiatre conclut que ce passage à l'acte est une forme de questionnement existentiel sur lui-même : il a voulu mesurer l'immensurable.

Le troisième jour du procès, Maxime présente ses excuses à la famille de la victime, convenant qu'il est conscient d'avoir assassiné "quelqu'un de bien". Il paraît sincère mais n'exprime pas d'affect visible.

Un expert psychologue a fait l'examen de sa personnalité et de son parcours de vie :

Le contact est bon, la relation également, quoiqu'elle se fasse sous forme d'introspection. Malgré le fait que Maxime "mange ses mots", il n'y a pas de néologisme.

Pour l'humeur, il n'y a pas de dépression structurelle, pas de mélancolie ni manie : il n'est pas bipolaire.

Il ne présente pas d'affects réactionnels à la situation.

Pour son parcours de vie, il y a eu une orientation très mal faite de sa scolarité. Alcoolisme précoce, toxicomanies multiples sans addiction, sexualité libertine dans des milieux pervers n'ont été que des dérivatifs à des pensées morbides, des fantasmes agressifs de décapitation, de pendaison, qu'il a maîtrisés pendant des années.

Son espace interne est relié à cette sexualité sans limite, et la perte d'être provoque parfois la fusion du dedans et du dehors.

On a l'impression qu'il y a perversion, mais dans une perméabilité qui évoque la psychose (mais ni paranoïaque, ni obsessionnelle) : mais il n'est pas pervers car il n'existe pas de jouissance du regard.

Ce qui est le plus apparent, c'est qu'il ne peut pas colmater ses pulsions.

Lorsque Maxime exprime une colère quant à l'attitude séductrice de sa victime, c'est qu'il avait l'habitude de l'absence de séduction des échanges sexuels dans les milieux qu'il fréquentait ; il ne supporte pas que l'autre se présente sous son meilleur jour pour arriver à un résultat déjà écrit.

Espérant que son geste serait une forme de catharsis, il s'est bien vite aperçu de son illusion, les idées agressives revenant, accompagnées de surcroît d'un sentiment de culpabilité.

Le nom de son père étant Fouilloire, le psychologue dit "c'est de ce Fouilloire qui a disparu qu'il provient" ; de plus, il a pris la place de l'enfant mort avant lui. Pour parachever le trauma, il a appris qu'il n'était pas le fils du mari de sa mère qui l'a reconnu. La part du Symbolique est pratiquement sans consistance et cette déficience du Signifiant fait qu'il est en communication avec le Réel.

La période de libertinage sexuel a constitué un événement traumatique de plus dans sa vie, ajoutée aux prises de stupéfiants : c'est à partir de cette période que sont apparues les idées obsédantes.

La prison est peut-être la possibilité d'exister en dehors du Symbolique pour ce jeune homme dont la structure psychique est sans doute psychotique, non décompensée : le délire n'a pas pu se mettre en place, puisqu'il n'y a pas de Symbolique.

La décompensation, c'est le passage à l'acte.

Lors de son interrogatoire, pendant le procès d'Assises, Maxime dit qu'il a agi dans un état proche de l'automatique, "comme derrière un filtre". Après l'acte, il a ressenti un état d'apaisement, une sorte de présence.

Sa motivation était de tuer quelqu'un sans connaître son identité, afin

de se défouler jusqu'au bout, sans faiblir en cours d'action : pour cela, il lui fallait une cible. Il a choisi un homosexuel parce que ça lui permettait de l'attirer dans la maison. Il affirme n'avoir pris aucune drogue et n'avoir pas utilisé l'alcool : il était "clair".

Il est allé sur la plage en début d'après-midi et a marché en attendant la fin d'après-midi, où il a rencontré sa victime. Il s'est "laissé draguer", a pratiqué une fellation, sans être excité sexuellement : "ce n'est pas mon type, il est trop vieux". Comme il pleuvait légèrement, ils sont allés dans la maison, dans la pièce du rez-de-chaussée, la plus éclairée, où il y avait un canapé. Il a enlevé son polo et a laissé sa victime se dévêtir, "comme cela, il était plus vulnérable". Il a profité que l'homme était de dos pour frapper avec le parapluie.

Mais l'homme est aussi fort que lui. Maxime déclare, étonné : "À aucun moment il n'a cherché à se défendre ; il se contentait de m'empêcher de le frapper plus". Quand on l'interroge sur le câble électrique trouvé sur les lieux, il répond qu'il ne se souvient pas l'avoir utilisé. Avec un bout de verre, il blesse sa victime au cou et le roue de coups de poing. L'homme tombe sur le canapé et c'est alors que Maxime l'étrangle avec ses mains. Puis il va jusqu'au rivage pour remplir une bouteille d'eau et aperçoit son reflet dans l'eau... Il lave le cadavre pour faire disparaître les traces d'empreintes et rentre chez lui à pied, en passant devant la station-service où il craint de laisser des images de son passage, dues aux caméras de surveillance. Il se retrouve alors complètement perdu, se demandant s'il va faire disparaître le cadavre en le brûlant... Il retourne le lendemain sur les lieux du crime, prend les vêtements laissés dans un coin, replace le cadavre sur le canapé d'où il avait glissé : "si j'avais fait du mal au vivant, j'ai essayé de respecter son cadavre".

Il veut se débarrasser des objets qu'il a ramenés chez lui avant le retour de son amie et décide de les immerger en allant aux îles de Leirins avec le bateau-promenade. Il n'est pas question pour lui, à ce moment-là, de se dévoiler. Surtout qu'il a ce projet de partir au Chili avec elle. Par contre, le travail de la culpabilité est bien à l'œuvre : il avoue avoir eu peur de s'accepter "comme cela", c'est-à-dire de s'accepter comme meurtrier. Et comme les idées agressives sont revenues, il a peur de recommencer.

Durant les deux premiers jours du procès, Maxime reste indéchiffrable, froid, détaché. L'apparition de son amie d'enfance en pleurs et tremblante à la barre soulève en lui des réactions, mais il ne laisse rien paraître. Les parents de la victime, témoignant de la perte immense qu'ils subissent, ne créent en lui rien de visible.

Mais lorsque sa mère vient s'asseoir, défaite, sur les bancs dans le public, on sent en lui une émotion qui ne va pas tarder à surgir lorsqu'elle déclare d'une voix brisée : "J'aime le fils mais je déteste l'assassin". "ce n'est pas un monstre, il s'est rendu". Les larmes coulent sur les joues de Maxime et, à partir de ce moment, il ne cherchera pas à les retenir. Interrogé, il dira : "quoi que je fasse, elle me défendra", avec une légère marque de perplexité, voire de mépris, quant à cette inconditionnalité.

Lorsque le Président du tribunal l'interroge sur ce qu'il a fait, il explique :

"Je suis fasciné par les mécanismes de l'esprit humain".

Quant à la froideur qu'il affiche, il dit "je ne suis pas dénué d'empathie".

Accepte-t-il un suivi thérapeutique en prison ? "Oui, si c'est possible, mais ce n'est pas à moi de le déterminer : me plaindre à un psychologue, c'est lui faire perdre son temps. En tout cas, c'est mieux que de me retrouver face à moi-même".

S'il estime qu'il est encore dangereux ? Il hésite, puis déclare "Pour le moment, il y a toujours un risque... Moralement, je ne pourrais pas recommencer, mais..." "Je ne suis pas encore entièrement... je ne trouve pas le mot."

Au moment de conclure, Maxime demande au Président de faire sortir sa mère et ses deux amies de la salle du Tribunal. Après qu'elles soient sorties, on s'attend à une révélation d'importance ; il déclare "J'ai dit hier que la prison, c'était moins pire que l'on croit, mais là, je tiens à dire que ce n'est pas si facile que ça !". C'est la seule fois où il ne sera pas en position de juge envers lui-même, la seule fois où il apparaît non divisé contre lui-même.

L'Avocate Générale prononce un réquisitoire très mesuré, où elle résume les faits au plus juste : "Le coupable s'est constamment efforcé de cacher à ses proches la face sombre de sa personnalité. Le 9 mai, il a froidement exécuté un plan préparé à l'avance, avec pour seule inconnue le nom de la victime. Cette identité lui était indifférente, toutes les victimes se valant à partir du moment où c'était un homme. Il a commis de sang-froid un acte effroyable, barbare, un crime presque parfait et il s'est pourtant rendu deux mois plus tard, pour trouver une issue à son problème, pour éviter de récidiver. Sa reddition, comme son procès, semble avoir une valeur thérapeutique libératoire."

Elle requiert une peine de 25 ans de réclusion criminelle, assortie d'une période de sûreté des deux tiers, soit 16 ans incompressibles. De plus, Maxime fera l'objet, après sa sortie, d'un suivi sociojudiciaire d'une durée illimitée avec obligation de se soigner.

La Cour, après un très long délibéré, confirme la sanction en tous points.

La peine de prison sera donc de 14 années incompressibles, puisque la prison préventive a duré deux ans.

Maxime demandera à son avocat de ne pas faire appel de cette décision, qu'il trouve juste.

Pour essayer de mettre un peu de sens dans cet assassinat cruel, je vais tenter de faire appel à des notions de psychanalyse freudiennes et lacaniennes, qui pourraient éclairer l'horreur d'un tel acte, afin de le ramener dans un contexte humain compréhensible.

"L'homme est un être pour qui le prochain n'est pas seulement un auxiliaire et un objet sexuel possible, mais aussi un objet de tentations. L'homme est en effet tenté de satisfaire son besoin d'agression aux dépens de son prochain, d'exploiter son travail sans dédommagement, de l'utiliser sexuellement sans son consentement, de s'appropriier ses biens, de l'humilier, de le faire souffrir, de le martyriser et de le tuer. Homo homini lupus" (S.Freud. *Malaise dans la civilisation*). L'homme est un loup pour l'homme.

Pour Maxime, il m'apparaît que tout homme est le reflet de ce père inconnu, qui ne l'a pas reconnu, remplacé par ce beau-père, sadique à ses heu-

res, qui lui a volé l'amour de sa mère, qu'il adore sans s'en cacher.

Est-ce pour cela qu'il veut anéantir "UN homme" ?

La réponse semble beaucoup plus complexe.

Lorsque Maxime a rencontré sa victime sur la plage, il a déclaré qu'il l'avait "dragué" et il a ajouté qu'il l'avait trouvé "obscène" dans sa façon de l'aguicher. Lui qui a connu les endroits les plus pervers lors de sa période de libertinage, il paraît bien "bégueule" ! Certes, il ne désire pas cet homme qui est trop vieux pour son goût, mais son dégoût peut faire penser qu'il se cache une angoisse très archaïque, liée à la période de son enfance, où il était livré à la crainte de la "Jouissance dans l'Autre", cet autre pouvant être ce beau-père alcoolique et agressif de façon imprévisible, ou même sa mère, qui ne le protégeait pas de ce beau-père violent.

Son "moi" fragile - car non formé de façon harmonieuse dans un milieu où le "Nom du Père" est forclos, ne peut pas lutter contre la férocité d'un surmoi dont les injonctions hallucinatoires à la "jouissance" sont très puissantes.

Cette structure prépsychotique relève d'une "père-version" à l'envers de ce que Lacan appelle la métaphore paternelle. Le surmoi renvoie "à l'identification primaire par incorporation, qui convoque le père au titre de père fouettard, de distributeur de volées et d'engueulades, et surtout proférateur de menaces de castration. Le surmoi et le ça communiquent dans cette figure du père vociférant, inventant littéralement la loi de sa propre jouissance. Le père faiseur de loi, également héritier du complexe d'Œdipe, ne manque pas d'apparaître en même temps comme hors la loi dans sa position de jouissance absolue".

En tuant cet inconnu, Maxime laisse enfin libre cours à sa haine, à la vengeance longtemps retenue, aux sentiments bafoués : toutes ses rancœurs, toutes ses déceptions tout son désespoir trouvent une expression dans ce moment où il projette ce parpaing sur le crâne de cet homme, sans visage puisqu'il est de dos.

Il avoue que cet acte a opéré une modification dans sa position subjective : même si les pensées obsédantes sont revenues, il convient qu'il ne serait plus capable de recommencer. Il a sans doute mesuré, à sa façon, "l'horreur de la jouissance" qui s'est emparée de lui au moment du crime, au point de lui faire perdre conscience de lui-même, à certains moments, dans la scène criminelle.

Lacan distingue les crimes en crimes d'utilité et crimes de jouissance. "Si le crime de jouissance déconcerte et passionne à la fois, c'est qu'il porte sa fin en lui-même, délivrant à l'actant une satisfaction qui lui est si singulière qu'elle ne peut pas être partagée : insondable à quiconque, rebelle à l'universel, définitivement muette." (*L'Étourdit. Autres Écrits* p. 466).

Mais comme Maxime relève d'une structure psychotique non décompensée, et comme il n'y a, selon Lacan, de typologie psychique qu'au "un par un" (révélant le bricolage qui s'opère dans chaque appareil psychique individuel) il est tout de même envahi par la culpabilité, craint de devenir un "serial killer" comme ceux qu'il a étudiés dans son adolescence, d'être au ban de la société.

Voilà pourquoi il est impensable pour lui de ne pas être puni par la loi, de s'enfuir au Chili, de se soumettre enfin à sa part obscure.



Voilà aussi pourquoi il ne fera pas appel, espérant sans doute avoir au moins réussi à mettre un terme à sa guerre intérieure...

J'ai eu à connaître les détails de ce procès car j'étais jurée au Tribunal d'Assises de Nice.